

ECHELONS C,D ET E

Repères d'ancienneté, salaires et évolutions de classification

REPÈRES C & D

Après une ancienneté de :

NIVEAU I

10 ans

1 995,45 €*

NIVEAU II

10 ans

1 997,84 €*

NIVEAU III

15 ans

2 129,69 €*

NIVEAU IV

20 ans

2 337,36 €*

ÉCHELON C · MÉTIERS CONCERNÉS

ASSISTANTS SPÉCIALISÉS DE VENTE / FABRICATION

Parapharmacie, pâtisserie, fleurs, volaille, pizza, rôtisserie, traiteur, poissonnerie, l'ami de fournée

TECHNICIENS DE FABRICATION

Boucherie · Boulangerie / pâtisserie

PARCOURS NIVEAU 2

Dès le 15e mois
passage 2C de la
GCN

De 2A à 2D
Grille de salaire

2A

De 0 à 4 mois

1 914,22 €*

2B

Dès 4 mois

1 995,45 €*

2C

Dès 18 mois

1 997,84 €*

2D

Dès 15 ans

2 018,70 €*

Progression selon l'ancienneté →

PARCOURS NIVEAU 3

3A

1 914,22 €*

De 0 à 6 mois

3C

2 171,42 €*

Dès 7 mois

3D

2 191,64 €*

Dès 15 ans

PASSAGE AU NIVEAU IV D

Après au moins 1 an en IV B ou IV C, le passage en IV D est possible si :

- le salarié réalise son travail avec un niveau de compétence supérieur à celui attendu ;
- il remplace ou assiste son responsable hiérarchique plus de 50 % de son temps en moyenne sur l'année.

En IV D : même salaire de base que IV C + prime variable selon le chiffre d'affaires et la marge commerciale prévus.

NOUVEAUTÉ · 1er JUILLET 2026

ÉCHELON E Créé pour les Animateurs de vente niveau 4D après 20 ans d'ancienneté.

